



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

AVIS PUBLIC

Est, par la présente donné par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, le conseil municipal a adopté le 4 mars 2019 les règlements intitulés :

RÈGLEMENT N° 511-R

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 476

RÈGLEMENT N° 512-R

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 476 AFIN DE
PERMETTRE CERTAINS USAGES NON-AGRICOLE EN ZONE AGRICOLE**

Ces règlements est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;

Les règlements numéros 511-R et 512-R entrent en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Fabien, ce treizième jour de mars 2019.


Directeur général et secrétaire-trésorier